

28 juin 2022 -10:33

Medex publie la première étude sur les accidents du travail chez les fonctionnaires

Dans cette publication, Medex examine les accidents du travail des travailleurs du secteur public au cours de la période 2016-2020. Différents aspects seront abordés, tels que l'évolution de la problématique sur ces 5 années, les caractéristiques des victimes, la procédure, le rôle de Medex et les frais médicaux liés à un accident du travail.

Les principales conclusions sont énumérées ci-dessous.

Nombre et évolution

En moyenne, 41.000 accidents du travail ont été déclarés chaque année au cours de la période 2016-2020.

La tendance légèrement croissante à partir de 2016 a connu un pic au cours de l'année 2019. La pandémie de COVID-19 a provoqué une forte baisse en 2020.

Les phénomènes saisonniers jouent un rôle important dans le nombre d'accidents du travail (vacances scolaires, conditions météorologiques).

La répartition entre les accidents du travail et les accidents sur le chemin du travail est de 75/25 en 2019. Les accidents sur le chemin du travail ont globalement augmenté, tant en nombre qu'en proportion.

Parmi les accidents du travail déclarés, 92,5 % ont été reconnus comme tels par l'employeur.

Caractéristiques des victimes

Les femmes ont eu plus d'accidents du travail sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail, alors que les accidents au travail sont plus fréquents chez les hommes. La répartition selon l'âge est restée stable au fil des ans.

Lésions et incapacité de travail

Les blessures les plus fréquentes sont les plaies superficielles et les luxations.

La grande majorité des accidents du travail (80 %) entraîne une incapacité temporaire de travail de moins de 30 jours et sont consolidés via un certificat de guérison, complété par le médecin de la victime et donc sans examen médical par Medex.

Seuls 7 % des accidents entraînent une incapacité de travail permanente partielle. Cela signifie que dans 93 % des cas, les blessures subies n'ont pas d'impact économique.

Rôle de Medex et coûts

Chaque année, Medex effectue 90.000 examens médicaux, dont 18.333 en moyenne sont dus à un

accident du travail.

Medex est autorisé à rembourser les frais des administrations incluses dans l'arrêté royal du 24/1/1969 ([LOI - WET \(fgov.be\)](#)). Les frais sont remboursés soit directement à la victime, soit aux prestataires de soins, soit aux mutuelles.

Le nombre d'accidents du travail remboursables augmente de 7,8 % entre 2016 et 2019.

- 75 % des accidents de travail remboursés coûtent moins de € 500.
- 60 % du budget total est utilisé pour rembourser les 10 % de factures les plus chères.

Plus d'informations :

Consultez l'étude complète "Accidents du travail secteur public 2016-2020" ici : [Etude Accidents du travail | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

Les principaux chiffres se trouvent dans l'infographie : [Infographie Accidents du travail secteur public 2016-2020 | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be